

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 4 avril 2025



Date de Convocation 25/03/2025 L'an deux mille vingt cinq
Le vendredi 4 avril à 17 heures 30
Le Conseil municipal,
Date d'affichage 25/03/2025 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
Etaient présents : Béatrice KARPOFF – Caroline DUBOIS -Ludovic FLEURY, adjoints – Thierry DAVID - Nathalie ALMEIDA- Marie-José BOURILLON

En exercice 10
Présents 07 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 09 Absents : R. FAVIER (Pouvoir à L. FLEURY) - JP. SPENNEL (Pouvoir à B. KARPOFF) - D. CASSAND

M. Ludovic FLEURY a été élu secrétaire

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2025.

COMPTE DE GESTION 2024 :

Considérant que le compte de gestion 2024, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2024 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024, dressé par Madame le Maire qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes : 398 313,49 €

Dépenses : 377 084,08 €

Excédent de clôture : 21 229,41 €

Excédent reporté 2023 : 71 849,88 €

Excédent total : 93 079,29 €

Investissement

Recettes : 85 096,62 €

Dépenses : 41 133,32 €

Excédent de clôture : 43 963,30 €

Déficit reporté 2023 : 41 839,41 €

Excédent total : 2 123,89 €

Excédent total cumulé : 95 203,18 €

Le Conseil Municipal (hors de la présence de Mme le Maire) sous la présidence de Mme Béatrice KARPOFF, 1^{ère} adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 en recettes de fonctionnement pour 85 203,18 € et l'excédent d'investissement en recettes d'investissement pour 2 123,89 € et en recettes d'investissement 7 876,11 € (au compte 1068)

BUDGET PRIMITIF 2025 :

Mme le Maire présente le Budget Primitif suivant:

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 510 471 €, et en investissement à 149 195 €.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Association des anciens combattants	300 €
- Coopérative scolaire	480 €
- ASALF	150 €
- Maisons paysannes	150 €
- Restos du cœur	75 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Gisors	100 €
- Amicale des gendarmes du Vexin	100 €
- Fondation du patrimoine	50 €
- La compagnie du silence (Théâtre)	300 €
- Ligue contre le cancer	75 €
- Trait d'union	150 €
- Au bon'heur kawin	100 €
- Festival du Vexin Normand	1 050 €

Soit un total de subventions de 3 080 €.

Les investissements suivants ont été votés :

- Bâches à incendie : 12 000 €
- Mur mitoyen église : 10 000 €
- Jeux extérieurs salle des fêtes : 15 000 €
- Assistant maître ouvrage (Ferme + PLU) : 10 000 €
- Etude suite à marnière : 9 000 €
- Création d'une route de contournement suite à marnière : 8 220 €
- Tronçonneuse : 700 €
- Electricité église : 10 000 €

Soit un total d'investissements de 74 920 €.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales.

Concernant les recettes de la location du gîte, les recettes de 2023 bloquées suite à un dysfonctionnement entre la trésorerie et airbnb ont été reversées sur les comptes 2024.

Au sujet du remboursement des frais engagés (évacuation des eaux) pour l'incendie du hangar pour 28 687 €, un procès est en cours auprès de la personne responsable mais cette dernière est insolvable. Mme le Maire a sollicité la Sous-Préfecture pour nous accompagner dans ce dossier.

Le comité des fêtes (association paramunicipale) avait remboursé la commune des frais engagés la première année pour le lancement du beebat c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de remboursement cette année.

Enfin, la prime d'assurance connaît une augmentation continue et exponentielle depuis 4 ans. Un courrier de notre assurance explique que cette augmentation est due à notre sinistralité et au contexte économique actuel marqué par l'inflation et par le dérèglement climatique avec une fréquence plus importante des sinistres. La taxe servant à financer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles est passée de 12% à 20%. Un rendez-vous sera fixé avec notre assureur. Mme le Maire rappelle les difficultés pour certaines communes à trouver un assureur. Suite à une demande de M. Fleury en commission de préparation du budget, un rendez-vous a été demandé à l'assureur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2025.

Départ de Nathalie ALMEIDA à 19h30.

QUESTIONS DIVERSES :

- Ecole : Mme le Maire informe le conseil que l'école de Saint-Denis le Ferment accueillera les classes de CM1-CM2 à la rentrée prochaine pour les 2 années scolaires à venir.
- Gîte communal : le conseil municipal remercie Mme Dubois pour les heures effectuées à l'entretien du gîte.
- Eglise : le conseil municipal remercie la paroisse de Gisors pour le don de 14 chaises à l'église.
- Repas intergénérationnel de printemps : Mme le Maire remercie les participants pour ce moment convivial et réfléchit à l'organisation d'un repas avec les seniors.
- Soirée théâtre : samedi 5 avril. Une subvention de 300 € sera versée à la compagnie du silence et le repas sera offert aux comédiens.
- SYGOM : 3 dates ont été retenues pour l'organisation de réunions sur le compostage : 16 avril et 14 mai à la salle des fêtes et le 24 mai à la ferme des Gruchets.
- Fête de la peinture : la commune a été sollicitée par l'association entre les lignes pour l'organisation de la fête de la peinture avec une déambulation dans le village permettant la visite de jardins privés. Un dossier manifestation doit être transmis en Préfecture avec un volet sécurité. La Mairie prêtera la salle des fêtes + parking et le préau de l'école sous réserve d'un dépôt de dossier et de son acceptation par la Préfecture.
- Ville à joie : le conseil municipal donne son accord pour participer de nouveau à cette manifestation.
- Marnière : Mme le Maire a reçu l'étude de la marnière de Sainte Austreberte. Elle confirme qu'il s'agit bien d'une cavité souterraine en partie déjà comblée par des éboulis antérieurs mais qu'il n'y a pas de développement sous la voirie communale. L'étude préconise un périmètre de sécurité de 35 mètres et un comblement par de l'argile compactée.
- Encombrants : le conseil municipal a validé un passage cette année.

La séance est levée à 20h15.